



Appel à candidatures

Des ateliers pour sensibiliser, promouvoir et encourager le Développement Durable

Contexte

Dans le cadre de la **Semaine Européenne du Développement Durable 2022**, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de La Réunion (CRESS) souhaite organiser des **ateliers de découverte des structures de l'ESS et de leurs activités** liées au développement durable. Cette initiative vise à promouvoir le développement durable, sensibiliser largement aux enjeux et engager à l'action. Ainsi les structures de l'ESS de La Réunion pourront **valoriser de manière pratique et participative leurs initiatives pour répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) au travers d'animation.**

De quoi s'agit-il?

La CRESS de La Réunion met à disposition gratuitement ses locaux pour permettre aux structures de l'ESS de proposer des animations gratuites, et à des fins non commerciales, à l'intention de tous publics: publics scolaires, grand public, salarié.e.s et bénévoles de l'ESS ... Ces ateliers organisés sur une demi-journée, **entre le 4 et le 8 octobre 2022**, auront lieu dans les locaux de la CRESS situés au 13 rue Jules Auber à Saint-Denis. Chaque jour une ou des structures proposera(proposeront) au public une animation en lien avec un ou plusieurs des **17 objectifs de Développement Durable (ODD).**

Chaque atelier d'une durée de 3h maximum consistera à proposer une ou plusieurs animations pour 10 à 30 personnes maximum.

La CRESS de La Réunion assurera également la promotion de l'atelier sur ses différents réseaux sociaux et son site internet.

Il est à noter que les frais liés au déplacement et à la mise en œuvre des animations prévues seront à la charge des structures participantes.



Qui peut participer ?

Cet appel à candidatures s'adresse **aux structures de l'ESS dont les domaines d'activités se rapportent à un ou plusieurs ODD** et qui sont en mesure de proposer une ou des activités pratiques à destination de tous publics.

Quels sont les critères de sélection ?

Outre le fait que les candidats doivent appartenir à l'une des 5 familles de l'ESS (*associations, mutuelles, fondations, coopératives, entreprises commerciales ayant qualité ESS*), trois autres critères seront déterminants dans le choix des structures retenues dans le cadre de cet événement :

- La mise en adéquation de l'activité proposée avec un ou plusieurs **Objectif.s de Développement Durable** (pour plus d'info : <https://esdw.eu/about-us>)
- L'adaptation de l'activité **proposée à tous publics** et à l'aménagement des locaux de La CRESS de La Réunion.
- Les dimensions **pratiques, ludiques et collaboratives** de l'activité proposée, et dans le **respect des valeurs portées par l'ESS**

Comment se passera la sélection des candidats?

Les candidatures seront étudiées par la CRESS de La Réunion qui sélectionnera les proposition des candidats au regard des critères d'éligibilité. Cette phase de sélection s'effectuera à la clôture des candidatures et ce jusqu'au 28 septembre 2022.

La participation à cet appel à candidature est entièrement gratuite. Les frais éventuels de participation liés au montage des activités sont supportés par le participant qui ne peut prétendre à aucune prise en charge par la CRESS de La Réunion.

Comment s'inscrire ?

Complétez le formulaire en ligne suivant : [Je candidate](#)

Date limite de candidature : le 23 septembre 2022 à minuit.

Quand et comment serez-vous informé si votre structure est retenue?

Les structures sélectionnées pour l'animation d'un des 5 ateliers seront contactées

le 28 septembre 2022 au plus tard. .

Engagement du candidat

La structure participante s'engage à:

- Accepter d'être filmé ou photographié sans contrepartie financière par l'équipe de La CRESS ou un média pour témoigner sur son animation, ses activités, ou tout autre sujet se rapportant au présent appel à candidature;
- Communiquer sur son animation dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable via ses réseaux sociaux et la plateforme européenne dédiée <https://esdw.eu/register/?lang=fr>;
- Communiquer sur les financeurs du programme d'actions de la CRESS de La Réunion : l'Etat, le Fonds Social Européen-FSE, et la Région Réunion; notamment en apposant sur ses supports de communication les logos de ceux-ci ...;
- Autoriser La CRESS de La Réunion à utiliser le nom et le logo de la structure porteuse de l'atelier sur tout support de communication actuel et futur.

Responsabilités

La CRESS de La Réunion ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution de l'atelier dans les conditions initialement prévues), l'atelier était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Assurance

Il appartient à la structure sélectionnée de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de son animation, notamment responsabilité civile, risque d'annulation... En cas de défaut sur ce point, la responsabilité de la CRESS de La Réunion ne pourra pas être engagée ou même recherchée.

Dispositions générales : la participation à l'appel à candidature suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement

**Pour toute demande d'information complémentaire,
vous pouvez adresser un mail à animation@cress-reunion.com
ou appeler le 06 92 24 34 89
du lundi au jeudi de 8h30 à 17h15 et le vendredi jusqu'à 16h**